

# Experts-comptables



© 2016 Les Echos Publishing

Régulièrement, les experts-comptables mettent en garde contre les fraudes à l'exercice de leur profession. En effet, de plus en plus d'individus, qui ne sont pas inscrits à l'ordre, proposent leurs services aux entreprises pour des tarifs défiant toute concurrence. Leur stratagème : usurper l'identité d'un véritable expert-comptable, se faire passer pour un membre de la profession (sur leurs brochures publicitaires ou leur site Internet) ou encore profiter de la complicité d'un vrai cabinet. Ainsi, depuis 2011, pas moins de 1 500 cas présumés d'exercice illégal de la profession ont été signalés. 241 condamnations ont même été prononcées dans les quatre grandes régions économiques que sont l'Ile-de-France, le Rhône-Alpes, la Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Nord-Pas-de-Calais.

Or, les risques courus par les entreprises qui font appel à ces faux experts sont majeurs. Car non seulement ces derniers commettent facilement des erreurs dans la détermination du résultat, mais aussi et surtout peuvent souscrire des déclarations sociales ou fiscales tardives voire fausses ! Avec à la clé des amendes ou des redressements pour les entreprises victimes de leurs incompétences.

Pour intensifier la lutte contre ce phénomène inquiétant et croissant, l'ordre des experts-comptables vient de mettre en place un site Internet [www.compta-illegal.fr](http://www.compta-illegal.fr) permettant de dénoncer les escrocs. Si, sur cette plate-forme, les signalements ne sont aujourd'hui possibles que pour les quatre

régions citées ci-dessus, le dispositif a vocation à s'étendre prochainement à l'ensemble du territoire.

© 2016 Les Echos Publishing